## 92E CONGRES DE L'ACFAS LUNDI 5 MAI 2025

Colloque 618 : « Faire dialoguer expériences et savoirs en justice reproductive en contextes de vulnérabilité »

Ce colloque propose un dialogue entre expériences et savoirs pour la justice reproductive. La justice reproductive repose sur des principes fondamentaux : le droit d'avoir ou non des enfants ainsi que le droit de les élever dans des environnements sûrs et sains. La justice reproductive requiert l'autonomie sexuelle et la liberté de genre pour chaque individu. Les droits reproductifs se déclinent en trois catégories : les droits à l'autodétermination en matière de reproduction, les droits aux services de santé sexuelle et en matière de reproduction, à l'information et à l'éducation, et les droits à l'égalité et à la non-discrimination. Ces droits sont indissociables de l'accès à une santé reproductive holistique, c'est-à-dire à un état de bien-être complet permettant aux individus de mener une vie sexuelle épanouie et sans danger, tout en ayant la liberté de décider s'ils souhaitent avoir des enfants, et, le cas échéant, quand et à quelle fréquence.

Les inégalités historiques et structurelles en santé reproductive demeurent présentes aujourd'hui, y compris au Québec. Il est donc impératif d'adopter une approche interdisciplinaire de justice reproductive, afin de garantir des droits équitables et une santé inclusive pour toustes.

## Les axes du colloque :

- Contextes de vulnérabilité en santé reproductive
- Justice et santé reproductive
- Prévention et éducation citoyenne en santé reproductive
- Intervention et interdisciplinarité en santé reproductive

Les propositions de communications orales ou par affiches (250 à 300 mots) doivent inclure :

- Un titre;
- Une description de la problématique et de l'approche proposée (incl. Méthodologie);
- Le nom, l'affiliation et les coordonnées des personnes autrices
- Date limite de soumission : 31 janvier 2024

Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante : https://forms.gle/j6gb3KxZ59AnDhKYA

Les propositions seront évaluées par le comité scientifique, la priorité sera donnée à la pluralité des contributions.

